

Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)



Le Maire

RELEVÉ DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation : 09/11/2021

Date d'affichage de la convocation : 09/11/2021

Date d'affichage des délibérations :

Le douze novembre deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BOUCLY Laurette	BREUX Martine
DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier	ECHIVARD Laëtitia
GALVANE Michel	GUEROT Catherine	GUERVENO Pascal
HOULLIERE Vincent	JOYEAU Isabelle	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absents et excusés : Aline DAVOUST, Claudine MESANGE,

Pouvoirs : Aline DAVOUST a donné pouvoir à Didier ECHIVARD et Claudine MESANGE a donné pouvoir à Laurette BOUCLY

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 19

Daniel VANNIER est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11/06/2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec deux demandes de modifications :

- M. Gérard Leroy demande de faire une correction sur le point concernant la délibération pour l'éclairage en modifiant les horaires tels que définies dans la délibération à savoir la fin de l'éclairage à 22h30 toute l'année et à 23h00 durant les mois de juillet et août sur les secteurs de la Cité, de la rivière et rue du camp des Anglais.
- M. Philippe Lefeuvre demande que l'on rectifie l'information sur la redevance d'occupation du domaine public en précisant que l'Association Médiéville reversait ce

qu'elle prélevait lors des évènements qu'elle organise sur la base d'un forfait maximum de 1000€ par an.

FINANCES

Budget Principal – décision modificative 06-2021

Rapporteur : Daniel VANNIER

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'apporter des modifications au budget principal :

- ✚ Ajout de crédits au 2151 - travaux supplémentaires de voirie liés à la réfection de la chaussée communale entre l'entrée de la rue Henri IV et la place Ambroise de Loré. Il s'agit de réaliser la reprise des enrobés détériorés de la chaussée en profitant des travaux qui vont être effectués sur la Départementale D125 par le Conseil Départemental. L'objectif est d'effectuer l'opération en une seule tranche entre la chaussée départementale et la chaussée communale, ce qui permettra une baisse des coûts de l'opération par une intervention mutualisée. Le montant des travaux pour le volet communal représente une dépense d'investissement de 10 440 € TTC.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/ Article	Libellé	Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement		10 500,00
Total de la décision modificative n° 6		-	10 500,00
Pour mémoire B.P.		1 566 456,36	1 094 936,00
Pour mémoire total des décisions modificatives		4 500,00	56 854,10
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 570 956,36	1 162 290,10

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article/ Opération	Libellé	Recettes	Dépenses
2151	Réseau de voirie		10 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 500,00	
Total de la décision modificative n° 5		10 500,00	10 500,00
Pour mémoire B.P.		609 226,69	609 226,69
Pour mémoire total des décisions modificatives		46 975,00	46 975,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		666 701,69	666 701,69

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

- ✚ **AUTORISE** la modification du budget principal 2021 par la décision modificative n°06-2021.

TRAVAUX

Requalification et rénovation du logement de la poste

Rapporteur : Didier ECHIVARD

Dans le cadre des dotations des services techniques communs de la Communauté de Communes des Coëvrons, la commune de Sainte Suzanne bénéficie au titre de l'année 2021 d'un crédit de 29 784 €. Au 30 septembre 2021 le montant des crédits consommés s'élevait à 11 051,89 € utilisés pour l'entretien des espaces verts en particulier les terrains de foot de Sainte Chammes et Sainte Suzanne, les abords de la salle Maxime Létard et le désherbage des cimetières.

Au regard des travaux restant à réaliser pour l'entretien d'espaces verts et du solde de l'enveloppe restante à utiliser de 18 732,11 €, il a été décidé lors du dernier conseil municipal de procéder aux travaux de rénovation du logement de la poste et de faire l'acquisition des fournitures pour ce chantier.

Un planning a pu être établi avec les services techniques de la communauté de communes, le chantier est aujourd'hui en cours de finalisation et devrait être livré pour la mi-décembre. Le reste de l'enveloppe au titre de l'année 2021 sera utilisé pour la poursuite de travaux d'entretien d'espaces verts et le traitement de désherbage des cimetières.

Le solde restant dans la limite de 15 % des crédits existants sera reporté sur la dotation de 2022 pour une dernière année d'utilisation des services techniques communs mutualisés.

Modification et allègement de la signalétique en cœur de cité et en entrée de ville

Rapporteur : Didier ECHIVARD

Depuis plusieurs mois on constate des difficultés régulières de circulation et de stationnement sur le centre-ville de la commune de Sainte Suzanne (place Ambroise de Loré, rue des Coëvrons, rue de Montsûrs, rue du camp des Anglais, rue Henri IV, place Hubert II).

Tous ces espaces bénéficient d'une signalétique surabondante avec des panneaux régulièrement doublés qui au-delà de l'impact esthétique, par leur surcharge, apportent parfois plus de confusion que d'indications.

Un travail d'allègement vient d'être engagé sur les informations directionnelles avec la suppression de tous les panneaux en doublon en particulier place Ambroise de Loré, rues du camp des Anglais et rue Guillaume le Conquérant.

Pour le stationnement, un allègement a été réalisé place Hubert II de Beaumont avec le déplacement de la place de stationnement pour handicapés et le déplacement du panneau du parking de la butte verte.

Une prochaine opération est prévue pour le déplacement des panneaux au début de la rue Henri IV ainsi que des panneaux **RIS** (Relais Informations Services) de l'office du tourisme et des itinéraires de randonnée.

Un déplacement est également prévu du distributeur de médailles actuellement situé à l'entrée de la rue Henri IV pour un positionnement à côté de la boîte aux lettres de la poste place Hubert de Beaumont.

Une demande de modification de l'utilisation de la place de stationnement du bus scolaire rue des Coëvrans est prévue pour traiter les conflits de voisinage et va être effectuée auprès des services de la Région en charge du transport scolaire. Désormais le stationnement sur cette place sera réservé au bus scolaire 6h00 à 8h00. Le reste de la journée, il passera en stationnement dépôt-minutes limité à 15 minutes.

Enfin Place Ambroise de Loré une modification des panneaux pour le stationnement réservé aux clients de la pharmacie va être réalisé avec un seul panneau indiquant quatre places.

Dénomination du parking des Charrières et évolution de la répartition des places de stationnement

Rapporteur : Didier ECHIVARD

Le stationnement au cœur de la cité médiévale, dans les rues adjacentes et sur les parkings place Ambroise de Loré (devant la pharmacie et la boulangerie) et surtout parking de la butte verte normalement réservée aux habitants et personnes travaillant dans la cité, pose de plus en plus de difficultés alors que dans le même temps le parking des Charrières est sous utilisé.

L'aménagement de ce parking avec un nombre de places de stationnement de bus devenu disproportionné au regard des besoins stationnement des voitures nécessitent également un rééquilibrage dans la répartition des différents types de véhicules.

Pour prendre en compte l'ensemble des éléments de ce constat et faire évoluer la situation, il est proposé plusieurs modifications concernant le parking des Charrière :



- ✓ Procéder à une nouvelle dénomination du parking des Charrière en « **parking de la cité** » afin d'attirer plus facilement les visiteurs et touristes vers cet espace de stationnement en lui donnant par une nouvelle appellation une dimension de proximité avec la cité médiévale.
- ✓ Apporter une nouvelle signalétique informative et directionnelle avec des panneaux indiquant le nom « parking de la cité », le nombre de places pour les voitures 150 places.
- ✓ Procéder à la modification de la signalétique au sol pour le stationnement des véhicules en supprimant 6 espaces de bus et en les réaffectant aux voitures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

-  **AUTORISE** la modification de la dénomination du parking des Charrières en Parking de la Cité et effectuer toutes les démarches s'y afférent
-  **VALIDE** la modification de la nouvelle signalétique informative et directionnelle ainsi que la répartition des places de stationnement sur le parking entre les Bus et les voitures

PERSONNEL COMMUNAL

Agents municipaux - Recrutements en cours

Rapporteur : Michel GALVANE

Point de situation recrutement Secrétaire Générale des Services :

Suite à la déclaration de vacance de poste de directrice des services plusieurs publications d'offres d'emploi ont été réalisées depuis le mois de juin 2021 sur le site emploi territorial et dans la gazette des communes.

À ce jour 10 candidatures ont été reçues et des phases d'entretien de recrutement ont eu lieu. Lors des derniers entretiens réalisés le 6 novembre une candidature a été retenue, un deuxième entretien est prévu mi-novembre pour finaliser les conditions de prise de fonction qui devrait pouvoir intervenir partiellement au 1^{er} janvier 2022 et à temps complet au 15 février 2022.

Ce recrutement ne modifie pas le tableau des effectifs de la commune la création du poste de rédacteur ayant fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 26 mars 2021.

Lancement du recrutement d'un agent du patrimoine :

Madame Tiphaine Berger actuellement agent du patrimoine a fait savoir qu'elle ne renouvelerait pas son contrat dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2021.

Elle était en charge du suivi des dossiers patrimoine qu'elle assurait avec le pilotage du chantier de rénovation et de restructuration en cours du musée de l'Auditoire et des propositions d'évolution de la scénographie pour la présentation des collections. Elle a assuré également depuis 18 mois le fonctionnement du musée et son ouverture au public.

Une offre d'emploi va être publiée sur le site emploi territorial ainsi qu'une information auprès des réseaux patrimoniaux, en particulier université délivrant des Masters en médiation patrimoniale et développement culturel. Ce recrutement ne modifie pas le tableau des effectifs de la commune, la création du poste ayant fait l'objet d'une délibération lors de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

Fonctionnement des services municipaux durant la période transitoire d'intérim du poste de Directeur des Services

Rapporteur : Michel GALVANE

Durant la période de vacance de poste de directrice des services pour permettre une continuité des services municipaux, une organisation temporaire a été mise en place :

- ✓ Le maire est présent tous les mardis, samedis et en soirée, il assure un point hebdomadaire le mardi avec le personnel (secrétaires de mairie) et l'équipe technique durant la période d'absence de Didier Echivard maire délégué de Chammes.

- ✓ Le 1er adjoint est présent tous les matins en mairie pour le suivi quotidien des dossiers et l'appui à tous les élus.

Il est rappelé qu'un espace de travail est mis à disposition à tous les élus qui le souhaitent au rez-de-chaussée de la mairie

Recensement 2022

Rapporteur : Michel GALVANE

La campagne de recensement 2022 se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022, trois agents recenseurs ont été recrutés et assureront cette mission avec un découpage en trois secteurs Campagne, Chammes et secteur urbain de Sainte Suzanne (Cité et lotissement).

Il s'agit de Madame Marie Oger pour le secteur de Chammes, de Madame Sandrine Vicaigne pour le secteur campagne et de M. Luc Mortier pour le secteur urbain de Sainte Suzanne.

Tous les trois sont habitants de Sainte Suzanne et Chammes.

COMMISSIONS COMMUNALES ET BUREAU MUNICIPAL

Gouvernance et fonctionnement des commissions municipales :

Il est rappelé à l'ensemble de l'équipe municipale et particulièrement aux Présidents des commissions le besoin de gouvernance et d'animation des commissions en charge de préparer l'action municipale dans les différentes thématiques que nous avons choisies en début de mandat.

Après 18 mois de fonctionnement avec la gestion de la crise sanitaire et les différentes difficultés auxquelles ont été confrontées la collectivité et l'équipe municipale (départ des médecins, départ pour mutation de la directrice des services, départ en retraite de l'agent des services techniques, reconstitution des services techniques, négociations avec la communauté commune sur la mutualisation des services et le projet territoire), il apparaît nécessaire de faire un point d'étape et de redynamiser l'activité et l'action des commissions qui pour certaines ne se sont quasiment pas réunies.

Une feuille de route pour la gouvernance de l'action municipale avait été validée lors de la séance du 9 septembre 2020. Elle prévoyait un mode de fonctionnement du conseil municipal et de ces commissions avec une responsabilité particulière des Présidents de commissions dans leur animation. Il est proposé que lors de la séance du conseil municipal du mois de décembre soit repris ce document pour préparer l'action municipale de l'année 2022 en s'appuyant de manière plus prégnante sur les commissions.

Il est demandé à tous les Présidents de commissions d'établir un calendrier annuel garantissant au moins la tenue de chaque commission une fois par trimestre, libre à eux ainsi qu'aux membres des commissions, en fonction de l'actualité des besoins, de faire évoluer ce calendrier.

Gouvernance et fonctionnement du bureau

Dans le même état d'esprit, il ressort que la tenue d'un bureau municipal mensuel s'avère insuffisante, pour un suivi efficace et surtout plus collaboratif au regard des dossiers traités tant au niveau municipal qu'au niveau de la communauté de communes. À ce titre lors de la réunion du bureau municipal du 22 octobre il a été décidé que celui-ci se tiendrait de manière hebdomadaire tous les lundis à 19 heures

Il est également prévu d'inscrire de manière récurrente dans l'ordre du jour du conseil municipal une présentation de l'actualité et de l'activité de chaque commission par le Président de commission

Commission Urbanisme et Environnement

Suite au passage de la commission des villages fleuris du mois de juillet pour le renouvellement du label trois fleurs obtenu par la commune de Sainte Suzanne et Chammes en 2018, le jury régional s'est réuni le lundi 8 novembre à Château-Gontier pour délivrer le nouveau classement.

Thérèse Mézières et Cathy Guerot membres de la commission et élues référentes pour le fleurissement des parcs et jardins se sont déplacées à Château-Gontier pour représenter la commune. Avec plusieurs élus, dont Marc Renard élu en charge de l'environnement, elles ont œuvré à tous les travaux de préparation de fleurissement appuyé par l'équipe technique pour accueillir le jury du fleurissement.

Lors de ce jury régional la commune de Sainte Suzanne s'est vue renouveler le label de village fleuri avec trois fleurs et s'est également vue attribuer le prix régional du patrimoine pour la roseraie et le jardin médiéval.

Commission affaire sociales, jeunesse, sports, écoles, aînés-santé

Le périmètre de cette commission s'avère très important, voire trop important en raison de l'actualité et de dossiers qui ont émergé et non prévus en début de mandat : recherche de médecins pour le cabinet médical, création d'une maison d'assistante maternelle, future ouverture de la maison pour personnes âgées autonomes avec une offre de services, conduite de l'évolution du CCAS.

Il est donc proposé de faire évoluer le fonctionnement et le nombre de commissions en scindant cette commission en deux commissions par :

- ✓ la création d'une commission **jeunesse, sports éducation** présidée par Aline Davoust
- ✓ la création d'une commission **affaires sociales , aînés-santé** présidée par Claudine mésange

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

- AUTORISE.** La modification du nombre de commission avec la suppression de la commission **affaires sociales, jeunesse, sports, écoles, aînés-santé** au profit de deux nouvelles commissions distinctes
- VALIDE** la création d'une commission **jeunesse, sports éducation**
- APPROUVE** la nomination d'Aline DAVOUST comme Présidente de la commission **jeunesse, sports éducation**

- ✚ **VALIDE** la création d'une commission *affaires sociales, âgés-santé*
- ✚ **APPROUVE** la nomination de Claudine MESANGE comme Présidente de la commission *affaires sociales, âgés-santé*

3C - CONSEILS COMMUNAUTAIRES, COMMISSIONS ET REUNIONS

Environnement – signature de la convention de collecte des déchets professionnels

Rapporteur : Michel GALVANE

La Communauté de Communes des Coëvrons propose la reconduction de redevance spéciale des ordures ménagères pour la collecte des déchets d'origine professionnelle.

Pour la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes, elle est évaluée à 57,75 m³ et décomposée comme suit :

- 47,69 m³ pour la commune déléguée de Sainte-Suzanne
- 10,055 m³ pour la commune déléguée de Chammes

Cette convention est proposée pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

- ✚ **APPROUVE** le renouvellement de la convention de collecte des Déchets professionnels entre la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes et la communauté de Communes des Coëvrons

- ✚ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférent

Mise en œuvre de la redevance incitative des ordures ménagères

Le conseil municipal est informé qu'une démarche de mise en place de la Redevance incitative est engagée au niveau de la Communauté de communes et devrait voir le jour en 2023 après une année d'étude et de préparation en 2022.

Enfin, il est proposé une l'évolution de la gestion des déchets du cimetière de Sainte-Suzanne à l'image de celui de Chammes

Services techniques communs – bilan 2022 et prospective 2023

Rapporteur : Didier ECHIVARD

Service Technique Commun

Il est rappelé au conseil municipal qu'après la création d'un service technique commun en octobre 2013, la communauté de communes a pris la décision en 2018 dans le cadre de la révision du pacte financier de supprimer les dotations attribuées aux communes qui avaient des services communs dans leur ancienne communauté de communes.

Pour la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes cela représente une perte de dotation de 74 461 € annuelle que doit absorber le budget de fonctionnement en 2023 avec une diminution programmée sur cinq ans :

- ✓ 74 461 € en 2018
- ✓ 59 569 € en 2019
- ✓ 44 677€ en 2020
- ✓ 29 784€ euros en 2021
- ✓ 14 892 € en 2022
- ✓ 0 € en 2023

La reprise en régie municipale directe va nous permettre d'économiser des coûts de personnel conséquents (exemple pas de prise en charge des coûts et temps de transport), le maintien de l'utilisation des services techniques communs représentait un coût annuel supérieur à 40 000 € avec surtout une perte de proximité et de réactivité que nous avons pu éprouver depuis deux ans.

D'un commun accord avec les services de la communauté de communes des cohérents il a été acté la fin de l'utilisation des services techniques communs au 1^{er} janvier 2023. Un point de situation est faite de l'utilisation du sservice technique commun au 3^{ème} trimestre 2022 (voir fiche annexe).

Les prospectives 2023 : Les services techniques communaux auront été reconstituées durant l'année 2022 permettant une reprise en régie municipale complète de l'ensemble de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux. Les économies budgétaires réalisées en termes de personnel seront réorientées sur de l'investissement pour maintenir à niveau le parc de matériel communal.

Dans le cas de la gestion prévisionnelle des emplois des compétences et des rémunérations un volet formation sera consacré aux besoins d'évolution des compétences des agents techniques dans le cadre de cette reprise en régie municipale.

Une des premières acquisitions en terme de matériel à réaliser concerne l'achat d'une tondeuse pour prendre en compte la reprise en gestion des espaces actuels de la résidence de l'Aiguison, du lotissement du portail, des terrains de foot et les abords de la salle Maxime Létard.

Représentation de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes au sein des commissions communautaires

Rapporteur : Michel GALVANE

Représentation Communale au sein des commission

A l'instar de ce qui a été évoqué pour les commissions municipales, il convient de poser une veille sur la représentation de la commune Sainte-Suzanne et Chammes au sein des Commissions de la Communauté de communes des Coëvrons (suivi et retour en conseil municipal)

INFORMATIONS GENERALES

Rapporteur : Michel GALVANE

Bilan des réunions publiques et prochaines réunions

Les réunions publiques repoussées depuis plus d'un an, ont enfin pu commencer. Elles se sont déroulées avec une faible présence en général une dizaine de personnes à chaque fois (réunion publique pour le lotissement du 29 octobre, réunion publique pour la campagne le 5 novembre, réunion avec les commerçants le 3 novembre) Plusieurs sujets récurrents sont remontés : stationnement, entretien des voiries et déploiement de la fibre.

La prochaine réunion publique prévue est celle de la Rivière le 3 décembre, il reste encore à programmer la réunion avec les artisans et la réunion avec le secteur de Chammes.

Point de situation cabinet médical/projet pôle santé et projet de création d'une MAM

Cabinet Médical et Maison pluridisciplinaire de Santé : La dernière réunion prévue sur le cabinet médical et le projet de maison de santé pluridisciplinaire en raison des congés scolaires n'a pas pu avoir lieu et va être reprogrammée.

MAM : Deux réunions ont eu lieu suite à la demande d'assistantes maternelles pour la création d'un projet de MAM sur la commune. Il en est ressorti la possibilité d'accompagner une démarche qui regrouperait cinq assistantes maternelles qui pourraient 'installer dans une partie de l'ex-EHPAD.

Le nouveau propriétaire de l'ex- EHPAD est intéressé par le projet et nous a envoyé un premier plan pour étudier la faisabilité de cette implantation. Une prochaine réunion est programmée le samedi 20 novembre. avec les assistantes maternelles qui ont sollicité la Commune pour nous présenter leur projet.

Dates des prochaines réunions :

Le conseil municipal du 10 décembre à 20h30 sera remplacé par une réunion de l'équipe municipale (sauf délibération urgente), pour préparer le programme d'activités et les projets qui seront conduits durant l'année 2022 en déclinaison de la feuille de route du projet de mandat. Un temps convivial autour d'un verre de fin d'année sera organisé à l'issue de la réunion.

Les trois premiers conseils municipaux de janvier, février et mars seront consacrés à la présentation des projets pour 2022, au débat d'orientation budgétaire avec les arbitrages à réaliser et au vote du budget prévisionnel 2022.

Les dates à retenir dont les conseils municipaux pour le premier trimestre 2022 sont :

- ✓ le samedi 8 janvier vœux du Maire pot de bonne année
- ✓ le vendredi 14 janvier à 20h30 -chiffrage et arbitrages des projets retenus en 2022
- ✓ le vendredi 11 février à 20h30 - débat d'orientation budgétaire (DOB 2022)
- ✓ le samedi 5 mars à 9h00 matinée balisées pour le budget (comme en 2021)
- ✓ le vendredi 18 mars à 20h30- vote du budget prévisionnel (BP 2022)

Les prochaines dates de la Commissions Urbanisme et environnement

- ✓ Samedi 15 janvier 2022 - Travaux poterne /chantier rempart - été 2022
- ✓ Samedi 12 février 2022 - programmation travaux entretien /chantiers espaces verts
- ✓ Samedi 12 mars 2022 - Plan gestion et jardins remarquables

La séance du vendredi 12 novembre est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Daniel Vannier

Le Maire,
Michel GALVANE